

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu de la réunion syndicats-enquêteurs / direction du 6 septembre 2011

Étaient présents (en visio pour la Direction Antilles Guyane):

Des enquêteurs de Midi Pyrénées, d'Aquitaine, de Paca, de Rhone Alpes, de Champagne-Ardenne, d'Ile-de-France, et de la Dirag (Guadeloupe, Martinique, Guyane).
Les syndicats CGT, CFDT, SUD, CTU, CGT-FO, CFTC.

Pour la direction : La secrétaire générale de l'Insee, Le chef de la CAEMC, le chef de l'UMS.

Enquêteurs Dirag

La direction a présenté une note synthétique sur le paiement des enquêtes et des remboursements de frais (voir pièce jointe).

Nous avons rappelé les revendications que nous avons données à la direction en avril dernier :

1. Bénéfice du supplément de 40% comme pour les collègues fonctionnaires
2. La difficulté particulière de repérage doit être prise en compte en temps de travail et donc en budget spécifique, afin de rémunérer soit des personnels spécialisés sur ce travail, soit rémunérer mieux les enquêteurs qui font un travail difficile de repérage
3. Enquêteurs réalisant les opérations de cartographie : étant donné le nombre de kilomètres parcourus, il faut passer au remboursement au km, et avec remboursement des repas.
4. Enquêteurs prix : le forfait spécifique n'a pas été réévalué depuis le milieu des années 90. Il doit être réévalué de 25%, et doit être multiplié en cas de remplacement.
5. Le forfait de 9,62€ pour les enquêtes ménages doit être appliqué aux déchets.
6. Un bilan général doit être réalisé sur les conséquences d'un passage des forfaits aux remboursements « normalisés » (km + repas).

Les réponses de la direction et le débat :

1 La direction rappelle que le bénéfice du supplément DOM a été annoncé par le secrétariat du ministère en avril dernier. Comme cela est prévu pour les contractuel-le-s qui ont un salaire indicé, le supplément leur sera attribué (il est différent selon les départements). Par contre avant la mise en place du nouveau statut, elle déclare que les conditions budgétaires ne permettent pas de mettre en place le supplément actuellement.

2 Sur les difficultés de repérage la direction reconnaît qu'il y a des spécificités et annonce vouloir les reconnaître en allouant une prime, mais seulement pour les zones difficiles. Elle annonce que des formations seront organisées. La direction annonce ne pas vouloir faire perdurer le système des superviseurs.

Une discussion précise l'importance du tirage d'échantillon, permettant ou non de faire figurer le nom et prénom sur la FA, ce qui facilite le repérage (c'est le cas sur les tirages RP). Des enquêtrices et enquêteurs rappellent qu'il n'y a généralement pas de rue ni de numéro, et que les logements ne sont pas faciles à repérer. Les enquêteurs Guyanais font remarquer une particularité supplémentaire : la modification très rapide des habitations, ainsi que la grande étendue des communes.

La question des formations est commentée par les enquêteurs : quel crédit accorder à cette proposition dans la mesure où les formations sont annulées pour cause budgétaire ?

Pour traiter le dossier, la direction propose la mise en place d'un groupe de travail local, afin de déterminer les zones permettant de bénéficier de la prime, ainsi que le montant de la prime.

La direction associera également le Centre Régional et interrégional des enquêtes ménages, de Saint-Denis de la Réunion, qui effectue les tirages d'échantillons.

Nous réintervenons sur la question de principe : nous souhaitons voir reconnue la difficulté particulière du repérage : les enquêtes à la Dirag doivent donc avoir un budget plus important qu'en métropole pour un bon résultat. Par contre nous souhaitons que dans les trois départements des discussions permettent de choisir la meilleure organisation au plus près des agents concernés (par exemple superviseur ou pas) : elles doivent associer les bureaux, les enquêteurs et les OS, dans chaque département.

De plus, une réelle négociation doit avoir lieu sur les zones concernées (avec des critères précis) et le montant des primes.

Enfin, nous souhaitons donc qu'après la négociation locale, une réunion syndicats direction nationale permette de finaliser cette négociation.

La direction répond OK à cela.

3 La direction propose une prise en compte du repas (lorsque l'enquêteur travaille toute la journée) c'est à dire que pour les enquêtes carto on entre dans le droit commun.

Nous faisons remarquer que ce travail, à l'origine destiné à être réalisé par des enquêteurs vivant sur place, est en fait réalisé par des enquêteurs spécialisés (c'est un domaine qui le nécessite). Au final les enquêteurs réalisent beaucoup de kilomètres sur ces enquêtes.

La question du passage au remboursement kilométriques sera discutée en groupe de travail.

4 La direction est OK

5 La direction est OK, les forfaits déplacements seront attribués dans le cas où l'enquête est un déchet.

6 La direction répond favorablement sans préciser.

Nous demandons que pour les mesures favorables aux enquêteurs, il y ait rétroactivité (c'est le cas pour les fonctionnaires entre la date de parution au JO de l'augmentation des remboursements de frais et la date d'effet).

La direction annonce une mise en place au 1^{er} septembre, et va étudier la possibilité de la rétroactivité.

Le dossier enquêteurs de la Dirag, ainsi que celui de la Réunion, sera traité dans un groupe de travail technique sur le statut, le 28 septembre. Il permettra d'aborder à nouveau la question des déplacements.

Prix

Nous avons en juin remis une pétition concernant les Hors Saisons, la quotité de travail du futur statut, le projet Données de Caisse. Nous remettons des signatures supplémentaires. Au total il y a plus de 100 signataires.

Sur le point Hors Saisons nous avons signalé les dysfonctionnements :

- l'envoi détaillé des relevés perdus (tel qu'il a pourtant été fait dans un site) ou différemment saisonnalisés, n'a pas été envoyé individuellement. Même en réunion le détail du calcul n'a pas été donné, dans le meilleur des cas il a été lu.
- le paiement des sirétisations n'est pas le même partout (pas de détail sur le nombre de relevés, nécessité ou non de signer un avenant, date de versement non connue...).
- Nous avons connaissance de refus de compensation : des enquêtes ménages avaient été proposés avant le lancement de la compensation, et la direction a estimé que cela suffisait comme compensation. Ou alors la comparaison de l'évolution salariale serait favorable à une enquêtrice entre les 2 dernière années donc il n'y aurait pas nécessité de compensation... inutile de préciser que nous avons protesté contre cela.
- Au final nous estimons toujours que l'opération n'est pas correctement suivie par la direction nationale. Nous avons demandé dès janvier dernier un suivi individualisé (et anonymisé) sur les relevés perdus, la somme concernée, les propositions de compensation (et leur montant). La direction a refusé de faire ce suivi, nous la tenons donc pour responsable du mauvais traitement de ce dossier.

La direction a répondu qu'elle a fait son possible, que les consignes ont été correctement passées, qu'elle rectifie dès que nous lui signalons les problèmes. Elle est d'accord qu'on n'a pas à comparer un salaire pour savoir s'il doit y avoir compensation ou non. Par contre elle estime qu'une proposition d'enquête ménage, même prévue de longue date ou effectuée avant le lancement de la campagne de compensation, vaut comme compensation. Elle précise que les DR n'ont fait remonter qu'un cas d'une enquêtrice à qui il n'a pu être fait de proposition de compensation : elle aura donc une compensation « brute ».

Nous faisons également remarquer notre désaccord sur la prise en compte de la compensation dans le calcul de la quotité de travail du futur statut. Pour nous, le travail qui a été enlevé brutalement par la direction devait être compensé, y compris en cas de référence à l'année de travail. Sur ce point, nous réitérons donc notre refus de la prise en compte de l'année 2011 dans ces conditions

Compte tenu de tous les éléments précédents, nous demandons que soit tenue de manière urgente une réunion spécifique prix avec les sujets :

- Examen d'un bilan individualisé sur toutes les DR sites, des relevés HS perdus, des montants concernés, des compensations proposées, effectuées, payées ;

- Examen et discussion sur la saisonnalisation de l'année à venir (bilan de l'année 2011 et propositions pour l'année à venir)
- Présentation du rapport sur les produits frais réalisé en 2009 ;
- Discussion sur les ouvertures de point de vente, les propositions de biens durables ;
- Présentation de l'audit d'efficience sur les prix de l'inspection générale de l'Insee ;
- État des lieux du projet Données de Caisse.

Mouvement des enquêtrices et enquêteurs sur l'enquête non répondants de l'EEC

La direction nous interpelle sur le fait qu'elle a répondu à nos revendications. Elle souhaite que le mouvement des enquêteurs cesse car la période pré-électorale va remettre le taux de chômage BIT de l'Insee sur le devant de la scène (déjà ce mois ci le taux va dans un sens différent des résultats récents des statistiques de Pôle Emploi). L'Insee souhaite pouvoir assurer qu'il a mis en oeuvre les préconisations issues de la crise de 2007.

La direction estime avoir répondu à nos revendications. Elle signale également que le dossier centre multimodal d'enquêtes n'est toujours pas instruit.

La direction demande donc une réponse rapide sinon elle prendra des décisions (sous-entendu, des décisions de sanctions).

Pour rappel voici nos revendications (voir CR réunion du 8 mars 2011):

- Envoi de la lettre de relance dès la semaine de référence (EEC et LC)
- Redescente aux enquêteurs des informations sur les non-répondants EEC récupérées par les Dem
- Possibilité ponctuelle pour les enquêteurs de recourir aux recommandés pour des relances
- Paiement des bilans demandés depuis plusieurs années, et non rétribués
- Transparence effective des attributions de FA par les Dem : envoi par écrit des propositions d'éventuelles réaffectations de FA, des éventuelles embauches et les zones concernées, avant un dialogue rendu systématique

Nous répondons que ce sont les enquêtrices et enquêteurs qui devront décider de la poursuite du mouvement : nous promettons une réponse pour fin septembre début octobre.

Nous émettons néanmoins 2 remarques:

- La période d'enquête (EEC et LC) est très courte. Quand il y a déjà eu un refus nous demandons que la lettre de relance soit particulière (rappel du refus du trimestre précédent) pour proposer un rdv, et ce dès la semaine de référence. La solution proposée ne répond toujours pas à cette demande. La direction demande une rédaction de la lettre pour répondre positivement à cette demande.
- Sur la **transparence effective des recrutements** nous avons souligné en mars qu'il fallait que les représentants enquêteurs et les OS de la DR soient consultés. Plus de 6 mois se sont écoulés et nous n'avons rien vu de cela. Nous précisons que nous n'allons même pas jusqu'à demander que toutes les DR aient réalisé cette réunion !! Mais il nous faut tout de même certains indices positifs. En séance une enquêtrice témoigne que des recrutements ont encore lieu dans des départements où des enquêtrices ont déjà des zones de travail, et qu'il ne leur a rien été proposé. Nous avons pourtant déjà signalé cette DR (parmi d'autres)...

Sur ce sujet le désaccord est profond. La direction nationale estime toujours avoir "fait le boulot" quand elle a envoyé une note en DR...

Un point sera donc fait à la prochaine conférence téléphonique.

Confidentialité des données

Nous sommes revenus sur ce dossier déjà abordé à la réunion du 8 mars dernier.

La direction n'a pas proposé ni de note-bilan sur les pratiques, ni de refonte de sa formation initiale des enquêteurs.

Nous avons signalé notre mécontentement car la direction a répondu en séance comme si la discussion n'avait jamais eu lieu. De plus, pour la refonte de l'enquête emploi un test est en cours : il y est demandé aux enquêteurs de saisir les noms et prénoms des enquêtés dans Capi...

La direction s'engage à nouveau à travailler sur ce sujet en associant tous les agents concernés.

Prise en charge des accidents du travail et agressions

Suite à l'agression d'une enquêtrice en juin dernier, la direction a proposé un suivi des décisions prises en Comité Technique Paritaire sur l'Hygiène et la Sécurité.

Elle propose également de revoir la note sur les agressions de 2009, et un mode d'emploi pour les enquêteurs et les DR. Elle a lancé une mission sur la difficulté d'entrée dans les ménages. Pour la première fois elle dit avoir bon espoir concernant le passe Vigik des postiers.

Nous sommes satisfaits du fait que les enquêteurs soient désormais autorisés à accompagner leurs collègues pour des quartiers difficiles. Néanmoins le tarif proposé (une demi-journée de formation = 4x9,67€) nous paraît réducteur, notamment lorsqu'il s'agit d'aller dans des grappes. Nous demandons une proportionnalité par rapport au nombre d'enquêtes faites.

Nous faisons quelques remarques d'ordre général.

- La direction doit montrer sa responsabilité dans le fait d'assurer la sécurité de ses agents : le ton des notes doit être volontariste (pas de « pourra » etc. quand il s'agit de droits).
- Des notes de procédure à destination des enquêteurs, des Dem et Sar doivent être rédigées pour expliciter ce qui doit être fait en cas d'agression ou d'accident. Il faudra en faire publicité à chaque RAE.
- Il ne faut pas conseiller seulement le dépôt d'une main courante en cas de menace verbale : dans ce cas aussi il faut déposer plainte.
- Le droit de retrait doit pouvoir s'effectuer y compris a posteriori, lorsqu'une enquête se passe mal et que l'enquêteur ne peut la terminer. La déclaration de l'enquêteur doit suffire dans ce cas.
- Le circuit de déclaration-centralisation actuel (avec note dans le cahier Hygiène et Sécurité) ne marche pas. Il faut multiplier les canaux (téléphone, internet) de déclaration, et demander de le faire aux enquêteurs et services de la DR ayant connaissance de la chose.

Une réunion technique, en présence de la cellule qui traite les problèmes de santé et sécurité au travail à l'Insee sera réalisée après une nouvelle proposition des notes.

Points divers

Charte d'utilisation du téléphone : la direction a envoyé une proposition de charte. Nos demandes de modifications n'ont pas posé de problèmes (utilisation possible même hors période de contrats, possibilité d'appeler les collègues et les syndicats, pas d'exigence d'éteindre le téléphone chez l'enquêté-e).

Avance des frais : nous re-redemandons une solution au problème de l'avance des frais qui est avec la PSOP une avance de deux mois. La direction re-prend note.

Chômage : nous demandons des informations sur la durée de traitement des dossiers des enquêteurs voyant une modification de leur situation. La direction nous annonce que l'agent traitant les dossiers est partie en retraite et que la passation des dossiers n'a pu être organisée. Nous demandons une solution d'urgence, et qu'une information soit faite aux enquêtrices et enquêteurs concernés.

Annuaire téléphonique des enquêteurs : nous redemandons que toutes les enquêtrices et enquêteurs soient destinataires des numéros de téléphones de leurs collègues de la région. La direction répond ok (comme en juin, mais sans application).

Les **boîtes méls en insee.fr** ont été mises en service pour les enquêteurs. Nous signalons que nombre d'entre eux n'arrivent pas à se connecter. A suivre.

A notre demande **les dates de RAE** ont été déterminées plus tôt : nous souhaitons qu'elles soient étalées, permettant aux représentants nationaux de participer à l'heure syndicale. Nous soulignons une difficulté sur plusieurs dates (début novembre avant le GT du 8 novembre et 28-29 novembre date de CT).

Calendrier

20 septembre : GT statut à Paris (préparation le 19 septembre après midi)

28 septembre : GT technique temps de travail avec la Réunion puis la Dirag

8 novembre : GT statut à Paris

17 novembre : GT technique temps de travail avec la Réunion et la Dirag

3 janvier 2012 : GT statut à Paris

A Paris, le 12 septembre 2011